

Am 1
A-t. 3(10)

Projet de loi n° 114

LOI MODERNISANT LA GOUVERNANCE DES MUSÉES NATIONAUX

Article 3 (10)

Ajouter à l'article 10 proposé par l'article 3 du projet de loi les mots « âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination » après le mot « jeune ».

Adopté
Ant.

Am 2
Art. 3(22.6)

Projet de loi n° 114

LOI MODERNISANT LA GOUVERNANCE DES MUSÉES NATIONAUX

Article 3 (22.6)

Ajouter à l'article 22.6 proposé par l'article 3 du projet de loi les mots « that may be » après le mot « extent ».

Adopté
R.T.

PROJET DE LOI N° 114

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Am 3
Art. 3(17)

Amendement

Article 3

RT Ajouter à l'article 17 de la Loi sur les musées nationaux, deuxième alinéa, " ou, dans le cas de ce dernier ~~du président du conseil d'administration~~, au directeur général ", après les mots " au président du conseil d'administration "

Adopté

RT.

Projet de loi n° 114

Ann 4
Art. 3(22.2)

LOI MODERNISANT LA GOUVERNANCE DES MUSÉES NATIONAUX

Article 3 (22.2)

Remplacer au troisième alinéa de l'article 22.2 proposé par l'article 3 du projet de loi les mots « au plus tard le 30^e jour » par les mots « au plus tard le 15^e jour ».

Adopté
RL

Projet de loi n° 114

Ans
Art. 3(22.9)

LOI MODERNISANT LA GOUVERNANCE DES MUSÉES NATIONAUX

Article 3 (22.9)

Ajouter au deuxième alinéa de l'article 22.9 proposé par l'article 3 du projet de loi, après les mots « appareil automatique », les mots « , qu'elle soit électronique ».

Adapté
R.T.